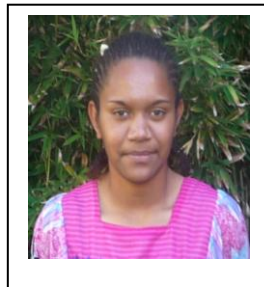


**L'U.E. : l'unité dans la diversité,
Le développement solidaire.**

Dossier présenté par :



Edwige KANDO
(202 LLP)



Eric BRIAL
(202 LLP)



Océane DARMIZIN
(202 LLP)



Pierre CHAPPIS-PERON
(202LLP)

Sommaire

1- Présentation de l'Union Européenne PP 2-4

1.1- Un projet conçu dans les années 1950, issue d'une volonté de paix p.2

1.2- Depuis 1951, une construction qui s'élargit et s'approfondit PP.1-2

1.3- Au cœur de la construction européenne, des institutions démocratiques originales P.3

1.4- Des réalisations concrètes P.4

2- L'UE, une chance pour l'Outre-mer français et la Nouvelle-Calédonie d'intégrer une grande aire de puissance PP4-5

2.1-Des territoires intégrés sous plusieurs statuts P.4

2.2-Une chance d'intégrer des programmes d'échanges culturels P.4

2.3-Une chance pour l'Outre-mer et la Nouvelle-Calédonie de se développer P.5

1-Présentation de l'Union Européenne

1.1- Un projet conçu en 1950, issu d'une volonté de paix

Doc 1- Aux origines de la construction européenne :

« La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien de relations pacifiques. [...] L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée. [...] Dans ce but, le gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité mais décisif : le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. [...] L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer [...] jettera les fondements réels de leur unification économique. [...] Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensables à l'établissement d'une communauté économique.

Déclaration de Robert Schuman, 9 mai 1950.

Source : Manuel 1^{er} L.E.S.S, Edition Hatier 2007.

Commentaire : R.Schuman avec Jean Monnet (qui a inspiré cette déclaration) sont considérés comme les pères fondateurs de l'Europe, Robert Schuman était le ministre français des Affaires étrangères. Les premiers pas du projet européen s'inscrivent dans le contexte de l'Après-guerre, R. Schuman est

visiblement très marqué par le souvenir de la Deuxième Guerre mondiale. La construction est bien la volonté de rompre avec une tradition de guerre (1870, 1914-1918, 1939-1945) reposant sur les rivalités franco-allemandes et l'exacerbation des nationalismes. Il s'agit alors de s'engager dans une dynamique inverse, à savoir une étroite collaboration franco-allemande dans un cadre supranational. La méthode est prudente, il est alors impossible de proposer une unification politique, il s'agit d'un projet économique, fondé sur le pragmatisme et la progressivité, dans le respect de la maturation des opinions publiques et des gouvernements.

1.2- Depuis 1951, une construction qui s'élargit et s'approfondit

Doc 2- Les grandes dates de la construction européenne

1950 : Déclaration Schuman, proposant de créer la Communauté européenne de charbon et de l'acier (CECA).

1951 : Création de la CECA : Belgique, République fédérale d'Allemagne (RFA), France, Italie, Pays-Bas, Luxembourg.

1957 : Création de la Communauté économique européenne (CEE) et d'EURATOM par le traité de Rome : naissance de l'Europe des Six.

1962 : Lancement de la Politique agricole commune (PAC).

1968 : Achèvement de l'union douanière et application d'un tarif douanier commun.

1973 : Europe des Neuf.

1975 : Mise en place du Fonds européen de développement régional (FEDER).

1979 : Création du Système monétaire européen (SME). Première élection du Parlement européen au suffrage universel direct.

1981 : Europe des Dix.

1986 : Europe des Douze. Acte unique européen. En autorisant la libre circulation des marchandises, des capitaux et des hommes, il permet l'avènement du grand marché unique en 1993.

1990 : La Convention de Schengen prévoit la suppression du contrôle des personnes à l'intérieur des frontières communautaires. Elle est appliquée depuis 1995 par treize Etats.

1992 : Traité de Maastricht. Il définit les étapes de l'Union économique et monétaire (UEM), notamment la création de l'euro. On parle désormais d'Union européenne.

1995 : Europe des Quinze.

1997-2001 : Les traités d'Amsterdam et de Nice sont des étapes dans un difficile processus de réforme des institutions européennes, dans la perspective de l'élargissement.

2001-2004 : Travaux de la Convention pour l'avenir de l'Europe, chargée de rédiger un projet de traité constitutionnel.

2004 : Europe de Vingt-cinq. Signature du traité constitutionnel (traité de Rome II). Les « non » français et néerlandais ont entraîné son report.

2007 : Europe des Vingt-sept.

2008 : 12 juin : seul Etat européen où la population est consultée par référendum pour ratifier le traité de Lisbonne, l'Irlande vote « non » à 53.4% de voix contre 46.6% de « oui ».

_13 juillet : un sommet tenu à Paris donne le coup d'envoi de l'Union pour la Méditerranée ou l'énergie solaire.

_12 décembre : l'U.E accueille la Suisse au sein de l'Espace Schengen.

2009 : 15 septembre : le président de la Commission José Manuel Barroso est réélu à la majorité absolue pour cinq ans par le Parlement européen, malgré un bilan contesté.

_19 novembre : les 27 désignent le Premier ministre Belge Herman Van Rompuy pour devenir son premier président du Conseil européen, et la Britannique Catherine Ashton au poste de Haut représentant de l'U.E aux Affaires étrangères.

_1^{er} décembre : entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

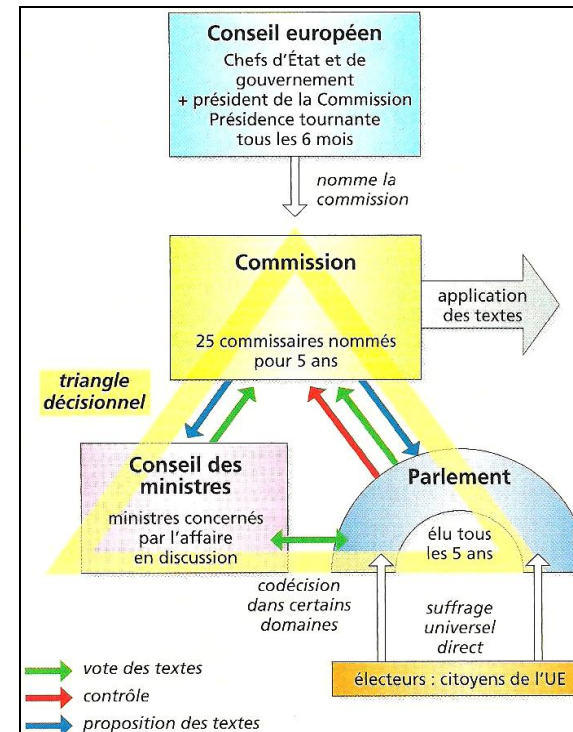
Source : Manuel scolaire 1^{er} L.ES.S, Edition Hatier 2007.

Commentaire : La méthode Schuman continue à être appliquée : en effet, la construction européenne continue à s'appuyer sur « des réalisations concrètes créant une solidarité de fait. L'Europe est une construction juridique car ses progrès reposent sur la signature de traités successifs, qui organisent aussi bien sa mise en place (traité de Rome), son élargissement (traité d'Amsterdam et de

Nice), que son approfondissement (traité de Rome pour l'union douanière, règlement de la PAC, Acte unique, Convention de Schengen, traité de Maastricht).

1.3- Au cœur de la construction européenne, des institutions démocratiques originales

Doc 3- Organigramme des institutions européennes.



Légende d'organigramme :

La commission : est composée de 20 commissaires dont un président et cinq vice-présidents nommés par les États membres après un vote d'investiture du parlement. La commission propose de nouvelles réglementations ou de nouvelles politiques soumises aux autres institutions de l'union. Elle est chargée de leur mise en œuvre.

Le conseil des ministres : modifie sa composition selon les dossiers traités (ministres de l'agriculture lorsqu'il s'agit d'agriculture). Acteur principal de la coopération intergouvernementale, il est l'organe décisionnaire de l'union. Il représente les intérêts nationaux.

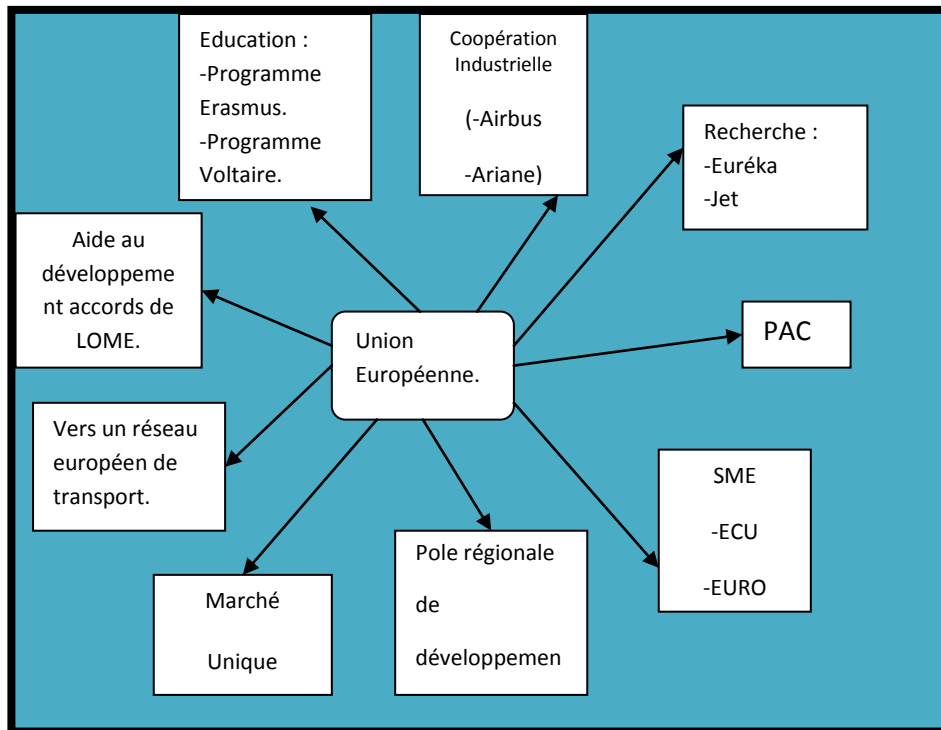
Le parlement européen : composé de 626 membres élus au suffrage universel direct, contrôle les activités communautaires. Il peut censurer la commission et l'obliger à démissionner à

Le conseil européen : réunit au moins deux fois par an les chefs d'état européens et le président de la commission. Ses avis, obtenus à la majorité qualifiée, ou le plus souvent par consensus, orientent l'action de la commission et de l'union européennes.

Source : Manuel Hachette 1^{er} L.S.ES (p.73) / Manuel Bréal 1^{er} L.S.ES.

1.4-Des réalisations concrètes

Doc 4-Organigramme des réalisations européennes.



2. L'UE, une chance pour l'Outre-mer française d'intégrer une grande aire de puissance

2.1 Des territoires intégrés par plusieurs statuts.

Doc 5-Les RUP et les PTOM

Classification	En droit français	En droit communautaire	
Collectivités			L'UE distingue en effet 2 catégories de terre Outre-mer : les « régions ultrapériphériques » (RUP) et les « pays et territoires d'Outre-mer » (PTOM), et cette distinction recouvre précisément celle qui existe en droit français entre les DOM/ROM et les autres collectivités ultra-marines. Cette distinction remonte à la naissance de la CEE. Les DOM et ROM sont intégrés à l'Europe au titre des RUP. Ils sont donc partie intégrante de l'U.E., ils ont accès au fond structurels de l'union (FEDER, PAC, ct.)
Réunion – Guadeloupe Martinique - Guyane	DOM et ROM	RUP	
Nouvelle-Calédonie Polynésie française Wallis-et-Futuna T.A.A.F. – Mayotte Saint-Pierre-et-Miquelon	COM	PTOM	Contrairement au DOM dont le régime de droit communautaire est celui de la métropole, les COM et la Nouvelle-Calédonie sont placés sous un régime spécial dit des « pays et territoire d'Outre-mer ». Les ressortissants de ces territoires ont la citoyenneté et le passeport de l'UE, ils ont le droit de s'établir dans tous les pays de l'UE. En revanche, les COM et la Nouvelle-Calédonie ne font pas partie du territoire douanier de l'UE.

2.2 Une chance d'intégrer des programmes d'échanges culturels.

Doc 6- La classe européenne du lycée Lapérouse



Le programme comenius couvre la période 2009-2011, il concerne 10 écoles européennes qui étudient et échangent autour de la notion de citoyenneté. Les élèves Calédoniens ont été accueillis en Grèce. En 2010, la même année, ils ont reçu à Nouméa des jeunes européens de 10 nationalités différentes.

2.3- Une chance pour l'outre-mer de se développer.

Doc 7- La contribution de l'UE au développement de la Nouvelle-Calédonie

FED	Périodique	Montants en euro	Montant en CFP
1 ^{er} – 5 ^e FED	1959-1988	22.38 millions	2.67 milliards
6 ^e FED	1988-1992	7.85 millions	936 millions
7 ^e FED	1992-1999	12.50 millions	1.492 milliards
8 ^e FED	1999-2004	15.80 millions	1.886 milliards
9 ^e FED	2004-2009	21.50 millions	2.566 milliards
Sysmin		6.00 millions	715 millions
BEI		15.00 millions	1.790 milliards
Total		101.30 millions	12.055 milliards

Doc 8- La contribution de l'UE en Nouvelle-Calédonie

Exemples de projets financés par les différents FED	Montant (en millions de F.CFP)
Formation professionnelle ⁴	2 566
Route Hienghène-Pouébo ³	668
Aquarium de Nouméa ²	661
Une partie de la Route Koné-Tiwaka ²	471
Base de pêche aux Iles Loyauté ²	334
Amélioration de l'aérodrome de Magenta	227
Centre de Formation des Apprentis (CFA)	91
Extension de la Maison des artisans	84

Source : D'après ISEE-TEC 2008

1. Fonds Européen de Développement
2. VIIe FED (1990-1995)
3. VIIIe FED (1995-2000)
- IXe FED (2000-2007)

Doc 9 : La Réunion, une RUP soutenue par le FEDER



Repères de la Route des Tamarins :

- 33,7 km de route express entre Saint-Paul et l'Etang salé
- 9 échangeurs routiers
- 4 ponts exceptionnels
- 3 tunnels
- 23 ponts non-courants
- 2.5 millions de m³ de déblais
- Environ 120 milliards de F.CFP d'investissement dont près de 20% est financé par le FEDER

D'après *Tamar info* n°12, juin 2008.

La Nouvelle-Calédonie fait partie des Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) associés à l'UE. Elle reçoit l'aide du Fonds Européen de Développement (FED). La formation professionnelle a été choisie comme un des objectifs des derniers plans.